

A.C.E. PERFORMANCE

Société par actions simplifiée en liquidation

Au capital de 500 euros

Siège social et de liquidation : 22 A Chemin de Traîne Cul

69570 DARDILLY

890 851 835 RCS LYON

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 AOÛT 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente août,
A 18 heures,

Monsieur Emmanuel FARGES,
Associé Unique et liquidateur de la société A.C.E. PERFORMANCE,

Déclarant avoir obtenu les attestations visées aux articles L. 243-15 du Code de la sécurité sociale et R. 2143-7 du Code de la commande publique, et pouvant ainsi certifier que la société est à jour de ses obligations sociales ainsi que de ses obligations fiscales,

A pris les décisions suivantes :

- Présentation du compte définitif de liquidation,
- Répartition du solde de tout compte,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Emmanuel FARGES, Associé Unique et liquidateur de la société A.C.E. PERFORMANCE en liquidation, constate et approuve l'ensemble des opérations de liquidation qu'il a réalisées en sa qualité de liquidateur de la Société, ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un mali de liquidation de – 21 487 euros.

DEUXIÈME DÉCISION

Monsieur Emmanuel FARGES, Associé Unique, compte tenu de ce que le compte de liquidation fait ressortir un mali de liquidation, décide qu'aucun remboursement des actions n'est effectué.

Il accepte expressément l'imputation à due concurrence dudit solde négatif sur le compte courant ouvert à son nom dans les livres de la Société.

TROISIÈME DÉCISION

En conséquence, Monsieur Emmanuel FARGES donne quitus de sa gestion au liquidateur et le décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la société A.C.E. PERFORMANCE dont la personnalité morale cesse d'exister rétroactivement à compter du 30 novembre 2024.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Liquidateur
Emmanuel FARGES

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'E. FARGES', is written over a long, thin, diagonal line that spans across the signature.